
Adresse du citoyen Marvaud, maire d'Angoulême, qui témoigne de l'esprit public qui règne dans la commune et dépose des dons à la patrie, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du citoyen Marvaud, maire d'Angoulême, qui témoigne de l'esprit public qui règne dans la commune et dépose des dons à la patrie, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 349-350;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29343_t1_0349_0000_17

Fichier pdf généré le 01/02/2023

vaisseau périra. A cet effet ils ont soufflé les vents de la discorde; ce nouveau projet n'est point échappé à votre surveillance. Saint-Just a parlé et à sa voix ces vents sont rentrés dans leurs cachots ténébreux; et les tyrans et les partisans de la tyrannie vont être de nouveau terrassés. Les mesures révolutionnaires sont les vents heureux qui enflent dans ce moment les voiles de ce vaisseau; il marche rapidement, et grâce aux pilotes qui tiennent le gouvernail éclairé par le fanal lumineux de la Montagne, il arrivera au port, à ce port si désiré de tous les bons citoyens puisque c'est là que dans le sein du bonheur ils doivent goûter les heureux fruits de la Révolution.»

J. LERAT, ALLAIN, DUPRÉ, DELATREMBLAIS, L. SANSON, POYARD, GAUTHIER-MANCILLY, MEUNIER-AUGER, BARREL, BLANCHET.

22

L'administration du district de Valence envoie deux tableaux de ses opérations relativement aux domaines nationaux et aux biens des émigrés : elle ne connoît, dit-elle, et ne suit que la loi. C'est dans ces tableaux que sont tracés les sentimens qui l'animent pour le succès de la Révolution; elle assure que bientôt tous ces biens seront finis de vendre dans son arrondissement.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines (1).

23

La société populaire de Nîmes expose avec indignation l'acharnement de l'aristocratie à poursuivre les patriotes les plus purs; elle prétend que le citoyen Voulland, membre de la Convention, a été en butte à ses traits; mais qu'il n'est pas au pouvoir de la calomnie d'effleurer la conduite patriotique de ce citoyen. Elle adhère avec empressement à une adresse de la société populaire d'Uzès, dans laquelle il est rendu justice au patriotisme de ce député.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (2).

« Citoyens représentants, écrit la Société populaire de Nîmes, la surveillance ne respecte ni les vertus ni les places; la calomnie plane dans votre sein jusque sur le sommet de la montagne, puisqu'elle ose s'attacher au citoyen Voulland, dont la vie privée et politique honore l'homme et le citoyen; lui, le plus chaud défenseur de la liberté, le soutien le plus ferme des droits de la souveraineté du peuple; lui, enfin, pour qui la Société populaire d'Uzès, vétérante en liberté, vous a témoigné le plus tendre intérêt, et dont nous partageons les sentimens. Tel est, législateurs, le projet de l'aristocratie; elle assassine les hommes qu'elle ne peu cor-

rompre; et notre commune en offre un exemple dans la personne du citoyen Courbis, qu'un de vos décrets vient de rendre à ses fonctions. » (1).

24

Les administrateurs du département de Loir-et-Cher invitent la Convention nationale à ne quitter la massue populaire que lorsque le dernier conspirateur aura été frappé; ils la remercient d'avoir encore une fois sauvé le vaisseau de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Blois, 16 germ. II] (3).

« Continuez, Législateurs, à bien mériter de la patrie et ne quittez la massue dont vos bras sont armés, qu'après avoir anéanti le dernier des conspirateurs; par votre énergie et votre courage vous avez plus d'une fois sauvé du naufrage le vaisseau de l'Etat sans cesse agité par la tempête. Les suppôts de la tyrannie, de la royauté et du fédéralisme, tous ces monstres enfin, ont disparu. A leur tour, les faux patriotes, les ambitieux, les intrigans, et les hommes corrompus vont disparaître et bientôt il ne nous restera plus que le souvenir de leurs forfaits.

Grâces vous soient rendues, Pères du Peuple, Pères de la Patrie, la France républicaine vous doit son salut et sa gloire; la liberté marchant à pas de géant va porter son flambeau lumineux dans les régions les plus éloignées et la chute inévitable des tyrans de l'Europe et de leurs trônes ébranlés va cimenter à jamais le gouvernement démocratique que vos mains habiles ont édifié au milieu des orages inséparables d'une grande révolution. De vos mesures hardies et soutenues dépend donc le destin de la France, le bonheur ou le malheur du peuple. Eh bien, Législateurs, pour déjouer tous les complots ourdis par les despotes coalisés, restez constamment à votre poste, soyez inébranlables dans vos résolutions; faites respecter vos lois révolutionnaires dans l'intérieur. Soyez enfin inexorables envers les traîtres et les fripons, tandis que nos phalanges républicaines vont faire bonne et prompte justice des brigands couronnés. »

LEGROS, CAMERIAN, BELLENOUE, VILLIER, DUFRAN, MAUNIER, BRUN, LESAGE, AMAURY (*secrét.*).

25

La société populaire de Mont-Unité, ci-devant Saint-Gaudens, applaudit au décret qui soulage les patriotes indigens aux dépens des riches ennemis de la révolution : elle n'est pas moins reconnoissante de celui qui rend la liberté aux nègres. Les membres du comité de salut public, dit cette société, ont jusqu'à ce

(1) Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t).

(1) P.V., XXXV, 100. Bⁱⁿ, 20 germ.; *Débats*, n^o 568, p. 348.

(2) P.V., XXXV, 101. *Débats*, n^o 571, p. 390.

(2) P.V., XXXV, 101. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t); *J. Sablier*, n^o 1248; *Débats*, n^o 571, p. 389.

(3) C 298, pl. 1040, p. 18.

jour bien mérité de la patrie : vous remplissez le vœu de la République en prorogeant leurs pouvoirs.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Mont-Unité, s. d.*] (2).

« Représentans,

N'ayant jamais employé leurs richesses que pour la subversion totale du nouvel ordre des choses, les ennemis de la révolution ont eux-mêmes nécessité les mesures que vous venez de prendre en décrétant que leurs biens appartiendraient à la république, et ces biens qui n'étaient dans leurs mains qu'un moyen de révolte, quel plus bel usage pouvait-on en faire que de les employer au soulagement des patriotes indigens. Nous applaudissons à votre sage décret ainsi qu'à celui qui proclame la liberté des nègres; il ne faut point de mesures partielles quand il s'agit d'affranchir l'humanité.

Les membres du Comité de salut public avaient bien mérité de la patrie; vous remplissez le vœu de la république en prorogeant leurs pouvoirs.

Vive la Montagne, périssent les despotes coalisés. »

MARIANDE cadet (*présid.*), LAIROSE, TAVERIE.

26

Le citoyen Michel Marvaud, maire d'Angoulême, rend compte du degré d'énergie et de lumière auquel s'est élevé l'esprit public dans la commune : selon lui, il n'est pas un canton de la République où les citoyens soient plus entièrement dévoués au succès des grandes opérations de la Montagne; il dépose sur l'autel de la patrie trois pièces d'or de 48 livres chaque, pour le soulagement des volontaires prisonniers chez le tyran autrichien.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Angoulême, s. d.*] (4).

« Citoyens représentans,

Honoré de la place importante de premier magistrat d'une grande commune, je me fais un devoir de donner à la Convention nationale cette satisfaction si douce et si consolante pour les pères de la patrie, d'être informés que l'esprit public qui anime mes concitoyens se maintient toujours avec fermeté, à la hauteur de ces grands principes de la nature qui consacrent les droits de l'homme et la liberté des nations.

Vous pouvez compter, Citoyens représentans, sur leur entier dévouement au succès des grandes opérations de la sainte montagne : à ce nom sacré, si distingué dans les fastes des révolutions, se présentent à l'imagination les journées mémorables des 31 mai et 2 juin, alors l'âme s'élève... le courage s'élançe ... la tyrannie et

(1) P.V., XXXV, 101. B⁴ⁿ, 21 germ. (suppl^t) et 22 germ. (suppl^t).

(2) C 300, pl. 1056, p. 33.

(3) P.V., XXXV, 102 et 119.

(4) C 297, pl. 1024, p. 10.

l'intrigue demeurent terrassées et la liberté triomphe... Je dépose sur l'autel de la patrie trois pièces d'or appelées autrefois louis doubles, pour être mises à la disposition de la trésorerie nationale; je les destine au soulagement des braves volontaires, prisonniers chez le tyran autrichien : je m'en rapporte aux sages mesures que la Convention jugera à propos de prendre à cet égard; bien persuadé que les fondateurs de la liberté d'un grand peuple, ont trouvé dans leurs cœurs bienfaisants les moyens salutaires pour approprier avec succès les matières empoisonnées par le despotisme, au soulagement de l'humanité et à la défense de la liberté. »

MARVAUD (*maire*).

27

Les sociétés populaires de Pons, de Sens et de Privas, les administrateurs et agens nationaux des districts de Gonesse et de Bagnères-Adour, rendent grâce à la Convention nationale de ce qu'elle vient encore de paralyser les conspirateurs qui avoient juré l'esclavage du peuple français et la mort de ses plus fermes défenseurs. Tous la pressent de rester à son poste jusqu'à l'entier affermissement de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[*La Sté popul. de Pons, à la Conv.; s. d.*] (2).

« Intrépides Montagnards,

Un reste des feux, des exhalaisons fétides du Marais a donc encore tenté de s'élever de ses obscurs souterrains pour corrompre l'air pur que vous respirez au haut de la sublime montagne ! de vils hypocrites qui se présentent sur la scène en énergumènes forcenés, aiguisaient donc en secret leurs infâmes poignards pour porter la mort dans le sein... de qui ? nous en frémissons, des pères de la patrie, des intrépides défenseurs des droits du genre humain ! mais quel pourrait être l'espoir de ces monstres ? Ignoraient-ils que vous avez sans cesse les yeux ouverts sur les dangers de la patrie ? Ignoraient-ils cette énergie, ce courage héroïque qui depuis longtemps ont fait de vous autant de Brutus prêts à sauver Rome ou à périr sur leurs chaises curules ! Ignoraient-ils que votre existence est l'âme de la République, et qu'un pareil attentat soulèverait contre eux un torrent d'ennemis ! Ignoraient-ils que le peuple est toujours debout pour anéantir tout ce qui pourrait s'opposer à votre marche rapide !

Etrange illusion, compagne inséparable, du crime et des forfaits, il nous a semblé voir de vils insectes s'agiter dans la fange qui couvre le rivage des mers pour s'opposer à la course majestueuse des flots de l'océan.

Continuez, fiers Républicains à porter le flambeau dans les détours de ce repaire de brigands

(1) P.V., XXXV, 102.

(2) C 300, pl. 1056, p. 18. B⁴ⁿ, 21 germ. (suppl^t).
Débats, n° 571, p. 393.